



Groupe d'experts SMIC 27 octobre 2017

Intervention CGT

La Cgt se prononce clairement pour l'augmentation du SMIC, des minima sociaux et des salaires. Ces augmentations sont indispensables pour les salariés, les privés d'emploi et les retraités afin de :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités
- Répartir autrement les richesses et les gains de productivité
- Instaurer une démocratie moderne pour lutter efficacement contre les replis nationalistes, la xénophobie. La justice sociale est un moyen de faire reculer, voire disparaître, les thèses racistes développées par des partis politiques nationalistes, tel que le FN par exemple.

La Cgt n'a de cesse de demander l'augmentation des salaires, des minima et du SMIC. Nous le faisons à tous les niveaux :

- Dans les entreprises, pour augmenter les salaires réels et parce que nous ne craignons pas les négociations, dans les entreprises, dans la mesure où elles viennent améliorer les droits et garanties, tant collectives qu'individuelles.
- Dans les branches, pour que les minima conventionnels protègent les salariés des dérives patronales et jouent un rôle de levier pour l'augmentation des salaires réels.

D'ailleurs, les négociations dans les branches et entreprises, lorsqu'elles sont en appui des mobilisations des salariés (signatures de pétitions, grèves,..), débouchent sur des augmentations de salaires ou de minima supérieurs aux exigences patronales. Ces négociations et ce rapport de forces montrent bien que les intérêts des uns sont bien différents des intérêts des autres. Ce sont les rapports sociaux qui s'expriment, c'est ce qu'on appelle l'antagonisme entre le Capital et le travail. Donc à chaque fois que le SMIC ne bénéficie pas d'une augmentation substantielle, le gouvernement choisit de favoriser une classe sociale contre une autre.

La question est de savoir quelle classe sociale (celle du travail ou capital) le groupe d'experts va-t-il favoriser, avec ses préconisations en direction du gouvernement ?

Nous ne vous cachons pas que les précédentes préconisations de groupe d'experts ont été particulièrement décevantes puisque le choix a été, à chaque fois, depuis 2008 de privilégier le capital au détriment du travail et plus particulièrement les salariés au SMIC.

Revendications Cgt :

1. Porter le SMIC à 1 800 € brut par mois pour une base de 35h/ semaine.
2. Ce SMIC devrait être le point de départ de toute grille de salaires et de traitements.
3. Ce SMIC devrait être un salaire de première embauche, sans diplôme et sans qualification reconnus.
4. Ce SMIC à 1 800 € est un niveau minimum de salaire, garantissant les moyens nécessaires à l'existence de chacun dans les conditions d'aujourd'hui, en dehors de tous autres éléments de rémunération.
5. La qualification des salariés doit être reconnue et rémunérée.

En effet, même sans diplôme, après 10 ans de travail au maximum, le salarié est considéré comme qualifié. Donc pour la CGT, chaque grand niveau de qualification doit correspondre à un niveau de salaire de base minimum de la 1^{ère} embauche. Concrètement pour ces grands niveaux de qualification, le salaire de base mini garanti devrait être :

1. Non diplômé : le Smic 1 800 €
2. BEP/ CAP : 1,2 x Smic
3. BAC : 1,4 x Smic
4. BTS/DUT : 1,6 x Smic
5. Licence LMD /Licence pro (Bac+3) : 1.8 x Smic
6. Master (Bac +5) : 2 x Smic
7. Doctorat (Bac +8) : 2,3 x Smic.

Comme vous le constatez, la CGT propose un niveau de Smic et une véritable dynamique d'évolution professionnelle, avec un déroulement de carrière conforme à l'élévation des qualifications, des niveaux d'études, des évolutions technologiques. Par exemple, l'arrivée de la numérisation dans l'ensemble des secteurs professionnels (dans le privé comme dans le public), doit amener les directions d'entreprises et le gouvernement à revoir de fond en comble la politique salariale en œuvre actuellement. **Ce n'est pas acceptable de rémunérer des salariés qualifiés ou très qualifiés au Smic ou proche du Smic.**

Pourquoi la CGT propose un Smic à 1 800 €.

Lorsque l'on élabore un budget mensuel type, on s'aperçoit très rapidement que celui-ci est supérieur d'environ 25% du montant mensuel net du Smic. Je vous rappelle que le Smic net actuel est de 1 153 € par mois, soit 1 480 € brut. Il était de 1 466 € en 2016, soit 14 € de + par mois.

La CGT n'est pas seule à le dire puisque l'Observatoire social évalue à 1 571 €/mois le montant du revenu nécessaire à une personne seule pour vivre décemment, à 1 918 € pour une famille monoparentale avec 2 enfants et à 2 257 € pour un couple avec 2 enfants. **Nous vous rappelons qu'une personne sur sept, un enfant et un étudiant sur 5 sont pauvres en France.**

La grande majorité des travailleurs est confrontée à une faiblesse du pouvoir d'achat. Les choix du tandem Macron/Philippe accentuent les difficultés des travailleurs. Ainsi, la baisse de l'APL ou la hausse du prix du tabac et du carburant pèsent lourdement pour eux.

Au lieu d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs, le Président et son gouvernement prennent des décisions en faveur des riches. Aussi la baisse de l'ISF et l'instauration d'un impôt à taux unique de 30% sur les revenus du capital améliorent le pouvoir d'achat des riches sans qu'ils en aient besoin.

En effet, le thème du pouvoir d'achat pose la question des intérêts de classe. Il pose la question de la qualité des biens et services. Pour la CGT, il faut augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs, notamment celui des moins favorisés pour améliorer la qualité de vie, réduire les inégalités et préserver l'environnement. Cela implique de renforcer le potentiel productif du pays et reconquérir l'industrie pour produire des biens et services de qualité, sinon la hausse du pouvoir d'achat conduira à celle des prix et des importations. Comme cela a été le cas au début des années 80.

Décidément, la CGT n'est pas seule à demander l'augmentation de tous les salaires. En effet, pour l'Organisation Internationale du Travail (l'OIT), les politiques économiques et monétaires mises en place depuis 2008 entretiennent la crise. Seule une relance des salaires peut permettre d'enclencher à nouveau des mécanismes économiques plus vertueux et profitant davantage aux travailleurs.

L'OIT livre des données importantes qui confortent l'analyse de la Cgt :

- La quasi-totalité des pays du monde connaît une hausse des salaires inférieure à la hausse de la productivité ;
- La part des salaires dans la Valeur Ajouté (VA) continue de diminuer au profit du capital. En France, comme sur le plan européen, en 30 ans ce sont 10 points de Produit Intérieur Brut (PIB) qui ont été déplacés du travail vers le capital. Pour la France ce sont environ 200 Milliards d'€ qui sont passés de la poche des travailleurs à celle du capital ;
- Les inégalités continuent de s'accroître entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus bas. En Europe, par exemple, les 10% de salariés les mieux payés se partagent un quart de la masse salariale, soit autant que les 50% des salariés les moins bien payés.

Les entreprises disposent-elles de moyens pour augmenter le Smic et les salaires ?

Indéniablement, le pays n'a jamais été aussi riche et les richesses aussi mal réparties. En effet, les marges des entreprises sont remontées à 32% de la VA. La France est en tête des dividendes versés aux actionnaires.

En 2016, les entreprises du CAC 40 ont distribué à elles seules, près de 56 Milliards d'€ aux actionnaires. Pour 2017, les profits des entreprises du CAC pourraient s'élever à près de 100 Mds. Les 3 520 familles les plus riches de France (0.01% de la population française) dissimulent dans les paradis fiscaux plus de 140 Mds d'€ (7% du PIB).

Comme les profits faramineux ne sont jamais suffisants pour les actionnaires rapaces, les entreprises bénéficient chaque année de 220 Milliards d'€ d'exonération de cotisations sociales et fiscales, sans aucun contrôle ni contrepartie. **A-t-on des nouvelles du million d'emplois que P. Gattaz et le Medef devaient créer avec le pacte de responsabilité de 40 milliards d'€ ?**

Je vous rappelle que les profits réalisés par les entreprises du CAC 40 se font grâce aux salariés du groupe, ceux de la sous-traitance que le patronat pressurise toujours plus, mais aussi par l'acquisition d'entreprises à l'étranger.

Encore une fois la Cgt n'est pas seule à demander une augmentation du Smic substantielle. Lorsque le gouvernement précédent a décidé d'augmenter le Smic de 0.93% au 1^{er} janvier (+14%), 3 organisations syndicales (CGT, CFTC, FO) ont demandé d'aller au-delà :

- FO : 1 426 € net, soit 80% du salaire médian.
- CFTC : un revenu de dignité entre 1 400 et 1 600 € net mais pour une personne seule.
- CFDT : que le salarié ne reste pas au Smic, demande un déroulement de carrière.
- CGC : augmentation de l'ensemble de la grille. Salaire mini 3 218 € pour les non cadres au forfait jours et 3 549 € pour les cadres.

Concernant le rapport rendu par le précédent groupe d'experts sur le Smic.

Les conclusions démontrent les limites de l'existence d'un tel groupe d'experts, sa légitimité et son orientation libérale :

- 1) les études avaient été décidées de manière unilatérale par le groupe sans tenir compte de nos demandes. Il semblerait que nos demandes (formulées en septembre 2016) ne vous aient pas été communiquées.

A toute fin utile, je les rappelle (ce n'est vraiment pas sérieux de la part d'un groupe d'experts désigné par le gouvernement) :

- L'impact des allègements sur les comptes publics
- L'analyse des entreprises soumises ou non à la concurrence internationale

- Les aides de l'Etat apportées aux entreprises
- L'impact du coût du capital sur le Smic

Peut-être que les résultats de ce type d'étude n'auraient pas permis au groupe « d'appeler à la prudence et à la modération » pour se prononcer « contre un coup de pouce ».

- 2) La conclusion semblait écrite avant même le rapport avec une orientation invariable sur la non revalorisation du Smic au-delà des dispositifs légaux.
- 3) La composition même du groupe d'experts Smic interroge.

Il aurait été pertinent et intelligent de composer ce groupe avec des économistes proches du mouvement syndical et au moins un syndicaliste (comme en Allemagne). Vos prédécesseurs ont été contraints de reconnaître certaines limites à la connaissance économiques dans les domaines du Smic et de convenir que les qualités des études étaient insuffisantes.

Par conséquent, je vous propose que votre groupe d'experts prenne des dispositions pour aller à la rencontre des salariés payés au Smic, ou très proches, directement sur leur lieu de travail. Un panel d'une vingtaine de personnes (région Parisienne et province). Il s'agit d'être pragmatique pour ne pas rester que sur des considérations macroéconomiques, dépourvues peut être, de sens humain.

Cela permettrait de se doter d'un rapport sur le Smic et sur la situation sociale des salariés du Smic. Lors des rencontres avec ces salariés payés au Smic, sur leur lieu de travail, il s'agirait de leur demander :

- Les raisons pour lesquelles ils sont payés au Smic et depuis quand ?
- La nature de leur qualification ?
- Si le Smic leur permet de se loger, de se soigner, d'accéder à la culture, aux sorties, aux moyens de communication de notre temps, de se déplacer, etc... ??

Bien entendu, la CGT peut vous aider à constituer un panel de travailleurs au Smic. Nous en connaissons dans tous les secteurs de l'industrie, agroalimentaire, métallurgie, textile, commerce, restauration, services publics, etc..

Nous sommes persuadés que votre rapport sera de toute autre nature et le reflet plus exact de la situation des salariés au Smic.

Boris PLAZZI